

Cheminement recherche-études

Critères d'admissibilité spécifiques aux programmes d'études participants

La notion d'étudiante ou d'étudiant à temps plein évoquée dans cette section sous-entend que la personne réalisera au moins 180 heures par session, ou 165 heures si l'un des cours est en éducation physique et à la santé. (Référence : <https://www.quebec.ca/education/cegep/etudier/a-propos>)

Critères généraux

Les modalités d'inscription suivantes sont communes à tous les programmes offrant le CRÉ. Pour être admissible à une participation au CRÉ, la personne étudiante doit respecter les critères généraux suivants :

- Être inscrite à temps plein au Cégep de Sherbrooke.
- Au moment de l'inscription, être en situation de réussite dans les cours de la session en cours.

Elle doit aussi respecter les critères spécifiques à son programme d'études (voir la section 3.2).

Une validation de l'admissibilité est effectuée par la coordination du CRÉ. L'évaluation du dossier au regard de la réussite peut nécessiter la collaboration de l'aide pédagogique individuelle (API) et de la personne enseignante responsable de l'aide à la réussite (PERAR) associées à un programme d'études. À la suite de l'évaluation, la coordination du CRÉ se réserve le droit de refuser une candidature si elle est en mesure de justifier que la réussite scolaire de la personne candidate serait mise en péril. En cas de refus, les raisons ayant mené à la décision sont communiquées à la personne concernée. Une fois les candidatures acceptées, les modalités d'inscription sont identiques, peu importe le programme d'études.

Critères spécifiques par programme

Sciences de la nature / Sciences, lettres et arts / Sciences, informatique et mathématique

Les critères sont les suivants :

- Être inscrit à temps plein en deuxième année ou plus, au moment de la participation au CRÉ;
- Avoir complété tous les cours de formation spécifique de la première session;
- Présenter une moyenne générale supérieure à 70 % pour les cours de la formation spécifique complétés.

Techniques de bioécologie

Les critères d'admissibilité sont divisés en deux volets.

1. Volet académique

- Être inscrit à temps plein en deuxième année au moment de la participation au CRÉ;
- Avoir complété tous les cours des trois premières sessions du programme;
- Présenter des résultats scolaires supérieurs à un écart-type sous la moyenne du groupe, pour les cours de la formation spécifique complétés.

- Pour une candidature en troisième session, les personnes étudiantes doivent avoir un cheminement allégé (formation générale complétée ou parcours sur quatre ans), compte tenu de l'important volume d'heures de cours associé à cette session.

Les candidatures des personnes intéressées répondant favorablement aux critères du volet académique sont par la suite évaluées par un comité¹. La décision est notamment basée sur le degré de développement des attitudes professionnelles nommées dans la section suivante.

2. Volet des attitudes professionnelles

De façon générale, les personnes candidates doivent être engagées dans leurs études :

- Elles sont ponctuelles à leurs cours;
- Elles ont un faible taux d'absentéisme;
- Elles prennent activement part aux activités liées aux cours.

Cet engagement est lié aux attitudes dont le développement est soutenu par le programme. Les personnes candidates doivent donc démontrer qu'elles ont le sens de l'organisation, une certaine autonomie et un bon sens de l'éthique. Plus précisément, elles démontrent les indicateurs définis pour les trois attitudes suivantes :

a) Sens de l'organisation

- Être prêt à l'heure du début des cours (en classe, en labo, sur le terrain);
- Être conscient du travail à accomplir (ex.: avoir lu et compris les protocoles);
- Avoir prévu le nécessaire (matériel, vêtement, équipement) ;
- Utiliser de façon optimale son temps et ses énergies.

b) Autonomie

- Avoir une bonne vision du travail qui doit être fait et se mettre à la tâche sans qu'on le demande;
- Réaliser les tâches demandées sans être constamment accompagnée;
- Faire preuve de jugement en demandant de l'aide lorsque la situation l'exige.

c) Sens de l'éthique

- Adopter une attitude respectueuse et professionnelle face au personnel, aux personnes intervenantes de toutes provenances et vis-à-vis ses pairs;
- Faire un bon usage du matériel et en prendre soin;
- Manipuler avec soin et limiter le stress imposé aux espèces observées ou manipulées;
- Agir en respectant les directives, les lois et les règlements.

Techniques de laboratoire : biotechnologies / Technologie d'analyses biomédicales

Les critères sont les suivants :

- Être inscrit à temps plein en deuxième ou troisième année au moment de la participation;
- Avoir complété tous les cours de formation spécifique de la première année;
- Présenter une moyenne générale supérieure à 70 % pour les cours de la formation spécifique complétés.

¹ Le comité est composé de trois membres du personnel enseignant du programme d'études, et ayant enseigné à la cohorte éligible à une session antérieure (sessions 1 à 3).